



Dépôt d'un 2ème dossier de surendettement

Par **Desontano**, le **22/07/2025 à 06:41**

Bonjour

J'ai été en surendettement il ya quelques années.

Suite à une escroquerie aux crypto-monnaies dont je suis victime, je voudrais redéposer un dossier de surendettement.

Celui-ci sera til recevable svp ?

Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **22/07/2025 à 07:46**

Bonjour et bienvenue,

Il n'y a pas de texte qui autorise ou interdit spécifiquement le dépôt d'un deuxième dossier.

Vous pouvez effectivement déposer un nouveau dossier et c'est à la **commission de surendettement d'estimer, après vérification, que votre situation justifie une nouvelle procédure.**

Pour rappel, cela peut inclure une perte d'emploi, un divorce ou une séparation, une maladie, un accident ou une aggravation significative de la situation financière

Le demandeur doit toujours être de bonne foi

Par **Desontano**, le **22/07/2025 à 13:42**

Bonjour

Sincères remerciements pour votre réponse.

Par **beatles**, le **22/07/2025 à 17:44**

Bonjour,

[Ce lien Service-Public.fr](#) vous fournira tous les renseignements nécessaires ainsi que les textes de loi et références concernant le dépôt d'un dossier de surendettement.

Cdt.